

LA 'UMRAH (PARTIE 2 SUR 2)

Évaluation:

Description: Un guide facile à suivre qui contient l'essentiel de ce que le musulman doit connaître au sujet de l'état d'Ihram, qui est un pilier de la 'Umrah et du Hajj.

Catégorie: [Cours](#) › [Les actes d'adoration](#) › [Le Hajj](#)

Par: Abdurrahman Murad (© 2013 NewMuslims.com)

Publié le: 30 May 2019

Dernière modification le: 14 May 2017

Objectifs:

- Apprendre les éléments importants relatifs à l'état d'*Ihram*.
- Éviter les croyances populaires qui ne sont pas étayées par des preuves dans l'Islam.
- Perfectionner sa '*Umrah* grâce à des connaissances pointues.

Termes arabes

- '*Umrah* – Le pèlerinage vers la Maison Sacrée d'Allah située dans la ville de la Mecque. Souvent qualifié de petit pèlerinage, il peut être accompli à n'importe quel moment de l'année.
- *Miqat* - un emplacement où on vêt les vêtements d'*Ihram* et où on entre dans l'état d'*Ihram*.
- *Talbiyah* – la proclamation que les musulmans entonnent durant le pèlerinage.
- *Mahdthourat* – ce sont les actes qui ne sont pas permis à celui qui est en état d'*Ihram*.
- *Mubasharah* – il s'agit du contact physique (peau à peau) avec une femme.
- *Ihram* – c'est un état dans lequel il est interdit de faire certains actes qui sont légaux à d'autres moments. Cet état est nécessaire lors de l'accomplissement des rites de la '*Umrah* et du *Hajj*.
- *Kabah* – L'édifice cubique situé dans la ville de la Mecque. Il sert de point de convergence auquel tous les musulmans font face lorsqu'ils prient.
- *Sa'i* – c'est le fait de marcher et de courir entre les monts *Safa* et *Marwa*.
- *Tawaf* – C'est la circumambulation autour Ka'bah. Elle est accomplie en sept tours.
- *Rak'ah* - une unité de prière.

Dans la leçon précédente, nous avons mentionné les conditions de la *'Umrah* et le déroulement de son accomplissement. Comme décrit dans la première partie, l'entrée en état d'Ihram est un pilier de cet éminent rituel. Comme il s'agit d'une partie essentielle de la découverte de la *'Umrah* et du *Hajj*, il est nécessaire de mettre plus longtemps en lumière les choses à faire et à ne pas faire lorsqu'on est dans cet état.

Les pratiques louables

1. Il est préférable de prendre un bain rituel avant d'entrer en état d'*Ihram*.
2. Se couper les ongles, se raccourcir la moustache et s'épiler ou se raser les aisselles et les poils du pubis avant d'entrer en état d'*Ihram*.
3. Entrer en état d'*Ihram* après avoir accompli une prière obligatoire.[\[1\]](#)
4. Prononcer la *Talbiyah*: '**Labbaik Allaahumma labbaik...**' après être entré en état d'*Ihram*. Les hommes doivent élever leur voix tout et les femmes la prononcent à voix basse.

Les pratiques à éviter

Les pratiques à éviter sont qualifiées de '*Mahdthourat*' de l'*Ihram*. Ces actions ne sont pas licites pour celui qui est en état d'*Ihram*. Elles sont divisées en trois catégories: une qui est spécifique aux hommes, une qui est spécifique aux femmes et une qui s'applique aux deux.

Ce qui est interdit aux hommes et aux femmes en état d'*Ihram*:

1. Se couper les cheveux ou se raser les poils de n'importe quelle partie du corps.
2. Se couper les ongles des doigts ou des orteils.
3. Mettre du parfum, quelle que soit l'intensité de son odeur.
4. Chasser du gibier.
5. Consommer un mariage.
6. *Mubasharah* (c'est-à-dire être en contact peau à peau avec une femme) ou faire quelque chose qui peut y conduire, comme un baiser ou des caresses.
7. Les relations sexuelles.

Ce qui est spécifiquement interdit aux hommes:

1. Se couvrir directement la tête avec un chapeau ou un turban. Se servir de parasols, toutefois s'asseoir à l'ombre d'un véhicule ou dans une tente est autorisé.
2. Porter des vêtements cousus, tels que de sous-vêtements, des t-shirts et autres vêtements similaires.

Ce qui est spécifiquement interdit aux femmes:

Une femme ne doit pas se couvrir le visage, à moins que des hommes ne la croisent. Elle peut porter ce qu'elle veut tant qu'elle respecte le code vestimentaire islamique. Elle doit se couvrir les cheveux et ne pas porter de gants.

Commettre des *Mahdthourat* par ignorance

Si l'on commet un de ces actes par ignorance, on est excusé. Quiconque commet l'une de ces *Mahdthourat* ci-dessus **intentionnellement** après être entré en état d'*Ihram* aura commis un péché et sera tenu de jeûner trois jours ou de nourrir six personnes pauvres ou nécessiteuses.

Les pratiques licites

1. Prendre une douche.
2. Porter une bague.
3. Porter une ceinture.
4. Porter des sandales.
5. Se servir d'un parasol.
6. Avoir un bandage.
7. Monter dans un bus.
8. Porter une montre.
9. Porter des lunettes de soleil.

Pratiques qui ne sont pas authentiques

En raison du grand nombre de personnes qui viennent de tous les horizons pour la 'Umrah au cours de l'année, il est important de ne pas céder aux croyances populaires que certains peuvent promouvoir. L'Islam est une religion de facilité, et non une religion

de difficulté! Allah, exalté soit-Il, dit:

“Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes.” (Quran 2:143)

À la lumière de ce verset, nous énumérons ici certaines croyances étranges répandues par certains. Il faut y être vigilant et ne pas y souscrire:

1. Croire que tu as besoin d'une paire de sandales spéciales pour la *'Umrah*.
2. Entrer en état d'*Ihram* avant le lieu du *Miqat*.
3. Entonner la *Talbiyah* à l'unisson avec un groupe.
4. Lever les mains, comme lors de la prière, lorsqu'on fait face à la Pierre Noire.
5. Poser la main droite sur la main gauche pendant le *Tawaf* (les circumambulations autour de la *Ka'bah*).
6. Prononcer une invocation spécifique à chaque angle de la *Ka'bah*.
7. Embrasser l'Angle Yéménite^[2].
8. Rechercher des bénédictions dans la Kabah en essuyant ses murs avec un chiffon ou avec le vêtement de l'*Ihram*.
9. Embrasser ou toucher le *Maqam* d'Ibrahim (La Station d'Ibrahim).
10. Prier deux *rak'ahs* après avoir achevé le *Sa'i*.

Il est important pour le musulman de toujours suivre l'exemple de notre bienaimé Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) car tel est le succès.

Notes de bas de page:

[1] Il n'y a pas de prière spécifique à l'*Ihram*. Les prières obligatoires sont les cinq prières que le musulman accomplit quotidiennement.

[2] Pendant que l'on effectue le *Tawaf*, c'est l'angle de la *Ka'bah* situé avant la Pierre Noire.

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/215/la-umrah-partie-2-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.